



La lettre spéciale du CNP-COT n°8 : Loi Anti-Cadeaux



Au fait c'est quoi la Loi Anti-Cadeaux ?

Dans cette loi, il y a le mot "cadeaux". Tiens donc ! Nos collègues (toutes spécialités confondues) percevraient-ils des cadeaux ?

Un petit rappel historique est donc souhaitable, ainsi qu'un éclaircissement sur le dispositif anti-cadeaux renforcé qui vise à préserver l'indépendance des professionnels de santé, et qui est entré en vigueur le 1er octobre 2020.

Bien confraternellement.

Philippe Merloz

LIRE LA LETTRE